



Je passe au tribunal pour un litige avec cpam le 25/02/10

Par **alcama**, le **04/02/2010** à **21:47**

Bonjour,

Je dois environ 2000 euros à la Cpm et ils exigent que je rembourse un trop perçu. J'ai une maladie auto-immune et peut me retrouver en maladie pendant un moment sans que cela prévienne. .Ce trop perçu provient d'erreurs de calculs de leur part pour mes indemnités journalières.

Ayant rencontré le directeur de la caisse, j'ai été rassurée de l'entendre admettre leur erreur et il s'est dit vraiment désolé . Mais ce n'est pas pour autant qu'ils me font grâce de cette somme.

Je passe au tribunal le 25/02/10 et j'aurais aimé quelques conseils pour me défendre aux mieux.

Salutations